



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2015

La séance est ouverte à 20h05, par Mme Françoise CERUTTI, présidente.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Olivier GOY, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Adélaïde CRUCHON, Claire-Lise HALDEMANN et Ursula ZIELAZEK, Messieurs Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Serge GUINAND, Jacques HUTIN, Philippe ISELI, Olivier JUNGO, Daniel MENETREY et Joël PÜRRO, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : M. Claude-André MEYER, conseiller municipal.

Ordre du jour

1. Adoption des procès-verbaux des séances des 4 mai et 2 juin 2015 ;
2. Communications du bureau du Conseil municipal ;
3. Communications de l'Exécutif ;
4. Proposition du Conseil municipal :

Délibération

D 07-2015 P : contestation de la licéité du déclassement des parcelles n° 85, 86 et 87 de la commune d'Avusy ;

D 08-2015 P : proposition de modification du plan directeur cantonal.

5. Autres propositions de motions et de résolutions ;
6. Rapports des commissions ;
7. Fixation des dates des prochaines commissions ;
8. Questions et divers.

Décisions prises lors de la séance du Conseil municipal

- Ajournement de la délibération «contestation de la licéité du déclassement des parcelles n° 85, 86 et 87 de la commune d'Avusy» : unanimité des membres présents.
- Ajournement de la délibération «proposition de modification du plan directeur cantonal» : unanimité des membres présents.

1. Adoption des procès-verbaux des séances du 4 mai et du 2 juin 2015

Séance ordinaire du 4 mai 2015

M. FISCHLER attire l'attention sur le fait que la séance a dû commencer à 18h.35 et pas 20h35.

Mme CERUTTI, page 16 : n'est pas contre le fond des amendements, mais la discussion de ce soir donne l'impression que le travail réalisé en amont par l'Exécutif et les autres communes «est dénigré».

Les conseillers n'ayant plus de remarques, le procès-verbal est accepté avec 6 voix pour et 3 abstentions.

Séance d'installation du 2 juin 2015

Mme HALDEMANN, page 3 : en ce qui concerne la composition des commissions, le groupe Entente – Unis pour Avusy proposait 3 membres par groupe pour les commissions travaux, sociale, environnement et finances, et 2 membres par groupe pour la commission agriculture.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1 Jetons de présence

M. GANGLOFF : ils s'élèvent à Fr. 1'200.-- / année. A cela s'ajoute Fr. 40.-- par participation aux séances des commissions.

Jusqu'au mois de mai 2015, ce montant était exonéré fiscalement. Malheureusement, depuis le 1^{er} juin de cette année, ce n'est plus le cas, comme indiqué dans un arrêté du Conseil d'Etat daté du 27 mai 2015.

Ce texte mentionne, entre autre, «ne sont plus exonérés sous réserve d'une franchise de 10 %».

Cela signifie que, chaque fin d'année, les conseillers recevront un certificat de salaire qui devra être déclaré aux impôts. L'AVS n'est pas retenue sur cette somme.

C'est pourquoi, M. GANGLOFF propose d'abandonner le système de la cagnotte pour le voyage du Conseil municipal.

M. GUINAND craint que si l'idée de la cagnotte du Conseil municipal est supprimée, le voyage ne vienne à tomber.

M. GANGLOFF : c'est un risque; sans compter que cela va aussi engendrer plus de travail pour le secrétariat. Malheureusement, même si le Conseil municipal décide de garder le compte «cagnotte», il ne peut pas être considéré comme un don.

M. JUNGO : est-il possible d'aller contre cette décision ?

M. GANGLOFF : non. Il faut savoir que pour les magistrats, la situation est pire puisqu'ils ne bénéficient pas de la franchise de 10 %. Il est également étonné que cette décision n'ait pas fait plus de bruit que ça dans les communes.

M. BUBLOZ demande où en est le versement pour les six premiers mois ?

M. GANGLOFF : il va être versé tout prochainement.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Répartition des dicastères au sein de l'Exécutif

Le document est distribué aux conseillers municipaux.

Chaque membre de l'Exécutif passe en revue les dossiers en cours, dans les grandes lignes, à savoir pour M. JEMMELY :

- L'administration générale : au fur et à mesure.
- L'aménagement du territoire : terrains Portiers – une séance d'informations est prévue en septembre.
- Les finances : budget et comptes.
- L'entretien du domaine privé et public : cimetière, carrefour route d'Avusy, modification des écoulements souterrains, liaison mobilité douce Sézegnin – Athenaz, modération du trafic sur la route des Allues (suspendue en raison de l'entreposage de matériaux du CEVA).

M. JEMMELY : il s'agit d'un dossier qui concerne la commune de Laconnex et nous n'avons pas du tout été approchés par l'Etat, bien que l'augmentation du trafic concerne notre domaine communal. 18 sites sont concernés dans le canton. L'entreposage consistera à racler le terrain, poser les «déchets» et remettre de la terre végétale par-dessus, ce qui va créer des buttes de 3-4 mètres de haut. Il faut savoir que Genève n'a plus de trou à boucher, d'où les buttes.

Le souci, est que nous allons avoir un nombre considérable de camions en plus qui va circuler sur notre commune. Ce nombre est estimé en moyenne à 85 en plus par jour, multiplié par deux (aller-retour), fois 250 jours, fois 3 ans sur la route des Allues, ce qui nous donne à peu près 130'000 passages.

Au vu de ce résultat, l'Exécutif a tout de suite écrit une lettre à M. HODGERS, conseiller d'Etat, pour contester le projet. Nous sommes en attente d'une réponse.

M. BUBLOZ : y a-t-il une étude d'impact qui a été réalisée ?

M. JEMMELY : oui, cette étude estime à 2 % de trafic en plus sur la route de Chancy. Elle ne prend pas en compte la route des Allues.

M. BUBLOZ : ont-ils réalisé une étude d'impact sur le paysage ?

M. JEMMELY : apparemment oui, mais ça n'a pas l'air de déranger quelqu'un ! Sans compter que pour l'Etat, seule la commune de Laconnex est concernée et qu'elle n'est pas défavorable.

- Environnement : consommation électrique des locaux communaux – plantations dans la commune.
- Mobilité : TPG : redéfinir le tracé des lignes des communes de la Champagne.

Avant de passer les dossiers en cours, M. FLECK tient à s'excuser pour son retard, justifié par la remise d'un prix au meilleur élève de notre commune qui a passé sa maturité de l'ECG avec une moyenne générale de 5.

- Social : étude de faisabilité d'une crèche.
- Scolaire : les écoles sont réunies en établissement qui comptait, jusqu'à la prochaine rentrée 2015, environ 400 élèves. Dès septembre, le nombre d'élèves montera à 500-600. M. Roland JOST sera le nouveau directeur de notre établissement et prendra ses fonctions en septembre 2015 – jeux pour les plus grand avec aménagement du terrain de basket en lieu omnisports clôturé.
- Culture : gestion du musée communal, anciennement tenu par M. Marcel BULOZ – mémoire des aînés
- Sécurité : projet de contrat de sécurité entre la police municipale et la police cantonale. 12 – 13 communes ont signé ce contrat. La grande question est financière. La réflexion est en cours.

4. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2015

- Mardi 29 septembre 2015 à 20h
- Mardi 10 novembre 2015 à 18h30 (M. FISCHLER excusé)
- Mardi 15 décembre 2015 à 20h

Pour les conseillers faisant partie du bureau du CM

- Mardi 15 septembre à 18h
- Mardi 27 octobre à 18h
- Mardi 1^{er} décembre à 18h

5. Propositions du Conseil municipal

5.1 Contestation de la licéité du déclassement des parcelles n° 85, 86 et 87 de la commune d'Avusy

Entrée en matière : unanimité des membres présents.

M. JUNGO : cette délibération a pour but de rappeler qu'à l'époque, lorsque le projet de loi a été voté, il a été clairement stipulé dans les considérants qu'il fallait restituer l'équivalent à la zone agricole, des surfaces de terrains qui auraient été déclassées à Peney au Bois-de-Bay, dans le but de déménager M. MAURY, ainsi que d'autres entreprises similaires. La zone a bien été déclassée à Peney, mais aucun terrain n'a été rendu à l'agriculture et M. MAURY n'a d'ailleurs non plus jamais déménager. Ce projet de délibération tend à apporter une pierre supplémentaire à la plainte déposée par l'Exécutif, et manifester notre désapprobation. Peut-être aussi que cette délibération permettrait de suspendre le processus. Le fait de proposer M^e MEGEVAND s'explique par le fait qu'il connaît parfaitement bien le dossier; les signataires de cette délibération aimeraient savoir si ce texte est viable juridiquement et pouvoir aller de l'avant.

M. PÜRRO demande si l'Exécutif a entrepris des démarches ? Si oui, sont-elles les mêmes ?

A ce stade de la discussion, M. JEMMELY demande le huis clos, car l'affaire est sous le sceau de l'instruction et l'affaire ne peut pas encore être dévoilée au public.

Le huis clos est prononcé.

Le huis clos est levé et au vu des discussions et éléments de réponses apportés, M. JUNGO propose d'ajourner la délibération jusqu'à la rentrée, car les éléments qui y figurent sont couverts par la procédure en cours.

Il propose de formuler une autre délibération, afin de montrer le soutien de l'ensemble du Conseil municipal vis-à-vis des démarches entreprises.

Unanimité.

M. JEMMELY en reparlera au Conseil municipal dès qu'il aura des nouvelles.

5.2 Proposition de modification du plan directeur cantonal

Entrée en matière : unanimité des membres présents.

M. JUNGO : cette proposition est la suite à donner par rapport à l'objet en cours, à savoir le déménagement de la Sablière du Cannelet SA de Forestal à Bardonnex. Il faut savoir que tout citoyen genevois peut émettre des remarques ou/et des propositions quant au plan directeur cantonal.

M. HUTIN : pourquoi le plan directeur cantonal ? Pourquoi nous occupons-nous de déménager cette entreprise ?

M. JUNGO : nous n'allons pas nous occuper du déménagement; nous ne faisons que proposer. Cela fait des années que M. MAURY est là, que l'Etat ne sait pas trop où le mettre, et quand il y a une proposition, M. MAURY refuse.

M. HUTIN : ce que nous voulons est très clair. Nous ne voulons pas de cette entreprise chez nous car elle est illicite. Nous voulons que ces terrains soient rendus à l'agriculture.

Par contre, ce n'est pas à nous de dire où M. MAURY doit déménager.

M. PÜRRO : que dit le PDC 2030 au sujet de ces trois parcelles (85, 86 et 87) ?

M. JEMMELY : elles sont mentionnées pour un déclassement en zone industrielle.

M. GUINAND a peur que si on commence à proposer des solutions de remplacement, les instances cantonales finissent par nous imposer des contreparties. Il pense qu'il faut se concentrer sur l'essentiel : cette entreprise est basée illicitement sur ces terrains en zone agricole; point final !

M. JUNGO : ce déménagement avait été abordé avec M. LONGCHAMP et nous n'avons jamais eu de réponse de sa part. En plus, il s'agit d'une proposition constructive.

M. HUTIN : c'est à M. MAURY de prendre ses responsabilités, pas à la commune. Il a tiré sur la corde jusqu'au bout. M. MAURY est quelqu'un de très intelligent et maintenant il faut dire «stop» et arrêter de lui donner le choix. Ça suffit !

21h.15 Mme ZIELAZEK rejoint la séance.

M. GUINAND partage l'avis de M. HUTIN.

M. JUNGO : il s'agit juste de rappeler que des solutions existent. Proposer et ne pas simplement refuser.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait que la seule autorité compétente pour opérer des modifications au PDC est le DALE.

Des propositions peuvent se faire, mais par le biais d'une résolution.

Il est vrai qu'il existe une zone industrielle à Bardonnex, mais ce n'est pas dit qu'ils veuillent de lui là-bas ou qu'il reste encore de la place.

M. HUTIN : M. MAURY joue avec nous et il rebondit toujours sur ses pieds.

Mme CERUTTI demande, à ce stade de la discussion, ce que les conseillers municipaux désirent faire ?

M. JEMMELY ajoute que cette délibération a tous les risques d'être transformée. Elle sera ensuite transmise au Conseil d'Etat qui en fera ce qu'il veut.

M. JUNGO propose un ajournement étant donné les informations parvenues.

Mme CERUTTI demande quels sont les conseillers qui sont favorable à l'ajournement ?

Unanimité.

6. Autres propositions de motions et de résolutions

Rien à signaler.

7. Rapports des commissions

Il n'y en a pas.

8 Fixation des dates des commissions

- Ad hoc Portier - mardi 25.08.15 à 18h30
- Travaux - mardi 25.08.15 à la suite de la commission ad hoc Portier, à 20h environ
- Sociale - lundi 31.08.15 à 20h (Mme HALDEMANN excusée)
- Finances - lundi 14.09.15 à 20h
- Environnement - lundi 21.09.15 à 20h
- Economie - lundi 05.10.15 à 20h

9. Questions et divers

9.1 Mme HALDEMANN : la fête de la musique a bien fonctionné. Elle remercie les conseillers municipaux qui étaient présents pour leur bonne participation.

Nous avons pu compter une moyenne de 40 à 50 personnes tout au long de la journée.

L'acoustique était bonne et les groupes ont eu beaucoup de plaisir à jouer.

La manifestation a été une réussite.

Pour l'année prochaine, pour autant que la fête de la musique soit organisée à Sézegnin, il serait agréable de prévoir des parasols ou autres, pour protéger les spectateurs du soleil ou des intempéries, selon.

Il serait également bien de diffuser plus d'informations sur les groupes et de mettre des papillons sur les tables.

Pour répondre à une question d'un conseiller, la cagnotte «merci» pour le Burkina s'élève à Fr. 985,05.

9.2 M. BUBLOZ : y a-t-il eu une étude d'impact pour l'entreposage des déchets du CEVA à Eaumorte ?

M. JEMMELY : oui. Elle est assez bien faite et est à disposition à la mairie. Il faut savoir qu'il n'y a pas de déchets DCMI (décharge contrôlée pour matériaux inertes)

M. BUBLOZ rappelle le cas qu'il y a eu à Chancy, où finalement l'étude d'impact ne s'était pas révélée si bien faite que ça.

M. JEMMELY : l'étude d'impact est disponible à la mairie pour ceux qui souhaitent la consulter.

9.3 M. BUBLOZ : où en sommes-nous avec la maison Curtet ? Que va-t-elle devenir ? Est-ce que quelqu'un l'entretient ?

Le parking devant est vraiment toujours aussi sale. Est-il possible de faire quelque chose pour les Promotions scolaires ?

M. JEMMELY : en ce qui concerne le parking, l'entreprise doit venir pour faire les nettoyages, car M. SANGLERAZ ne fait malheureusement que soulever la poussière avec la balayeuse de la commune.

La maison Curtet est, quant à elle, en standby, puisqu'elle est concernée par l'étude sur la faisabilité d'une crèche dans la commune, mais plusieurs personnes sont intéressées pour la louer. Le jardin va pouvoir être entretenu, car les travaux sont terminés.

9.4 M. BUBLOZ : il y a toujours des objets entreposés le long du hangar «Balz» à Athenaz.

M. JEMMELY : une partie a déjà été rangée. Le reste va être débarrassé, mais nous ne voudrions pas que cela devienne un parking.

9.5 M. JUNGO : peut-on avoir des nouvelles pour la crèche ?

M. JEMMELY : une approche a été faite pour un pavillon provisoire. Une organisation autre que Pop et Poppa a été contactée, ainsi que le SASAJ.

Les investigations en cours sont surtout pour du provisoire.

- 9.6 M. JUNGO : serait-il possible de prévoir une rampe d'accès pour la benne à déchets verts à la route du Creux-du-Loup.

M. JEMMELY : nous avons déjà regardé il y a quelque temps, mais ne sommes jamais allés plus loin. Nous remettrons cet ouvrage sur le métier.

- 9.7 M. FISCHLER : en tant que conseiller municipal, devons-nous consulter la FAO (Feuille d'Avis Officielle) ? Si tel n'est pas le cas et si une information qui pourrait concerner le Conseil municipal est publiée dans la FAO, est-ce que nous sommes tenus au courant ?

M. JEMMELY : non les conseillers n'ont pas besoin de s'abonner à la FAO. La mairie est abonnée, et les FAO sont à la disposition des conseillers sur place.

M. GANGLOFF : par contre, si quelqu'un apprend qu'un sujet important pour notre commune est publié dans la FAO ou ailleurs, nous sommes preneurs.

- 9.8 M. ISELI : Sablière du Cannelet SA – site de Champlong : à quand la fin ?

M. JEMMELY : théoriquement, les travaux de renouvellement et d'ensemencement doivent bientôt être entrepris. L'Exécutif le serre de près et ne le lâche pas.

- 9.9 M. GOY attire l'attention sur le fait que M. SANGLERAZ est en train de balayer la commune et que tout sera propre pour les Promotions.

- 9.10 M. FLECK : le bulletin d'informations sera dans les boîtes-aux-lettres courant du mois de juillet.

Pour les prochaines éditions, les articles sont les bienvenus, notamment de la part des commissions du Conseil municipal.

- 9.11 M. FLECK : petit rappel pour les Promotions : rendez-vous à 10h au CCA pour la mise en place des tables et des bancs – pour ceux qui le peuvent.

Départ du cortège à 15h45, devant l'ancienne poste d'Athenaz.

Distribution des livres à 18h dans le corridor du CCA.

- 9.12 M. FLECK : repas de soutien pour l'école professionnelle de Pô au Burkina Faso, samedi 19 septembre 2015 à 19h au CCA.

- 9.13 Mme CRUCHON aimerait savoir s'il est possible de penser au tri des déchets lors des manifestations, car lors de la Fête de la musique, tout a été mis dans les mêmes sacs et il a fallu trier par la suite. C'est dommage.

Elle profite d'avoir la parole pour informer qu'elle ne pourra pas être présente avant 13h samedi.

- 9.14 M. PÜRRO : la fin de l'entreposage des remblais à Laconnex est prévue pour quand ?

M. JEMMELY : il y a en pour 3 ans, donc jusqu'en 2017...

- 9.15 M. GUINAND revient sur la mise en place des Promotions; il comprend tout à fait que cela fasse partie des tâches des conseillers municipaux, mais pourquoi ne pas également investir un ou deux parents chaque année, en passant par l'école, car il s'agit de la fête des enfants et cela pourrait être sympa.

M. JEMMELY : pourquoi pas l'année prochaine ?

- 9.16 M. MENETREY demande où il peut avoir des renseignements à propos de la commission économie et agriculture ?

Auprès de Marc BRÜDERLIN.

Pour conclure cette séance du Conseil municipal et afin de marquer le coup, M. JEMMELY invite les personnes autour de la table à un apéritif amélioré.

Avant de clore officiellement la séance, Mme CERUTTI remercie les conseillers pour la bonne humeur et la bonne ambiance de ce soir. Elle souhaite de bonnes vacances à tous.

La séance est close à 21h55.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :